

MADAGASCAR : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La population active en chiffres

	2018	2019	2020
Population active	13.408.239	13.818.212	13.850.442

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

	2017	2018	2019
Taux d'activité total	87,38%	87,26%	87,15%
Taux d'activité des hommes	90,01%	89,81%	89,61%
Taux d'activité des femmes	84,79%	84,75%	84,72%

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

- Pour plus de statistiques
- Banque mondiale
- Pour plus d'information sur le marché du travail
- Perspective Monde

Les conditions de travail

- La durée légale du temps de travail
- 40H
- L'âge de la retraite
- 60 ans
- Les contrats de travail
- CDI ou CDD. Ne pas oublier qu'une grande partie des malgaches travaillent de façon informel et n'ont donc pas de contrat.
- Les lois du travail
- Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises.

Le coût du travail

- Le salaire minimum
- Le salaire minimum était de 200 000 MGA par mois en 2019 (OIT, dernières données disponibles). Cependant, la grande majorité de la population est active dans le secteur informel, et ne bénéficie donc pas nécessairement du salaire minimum légal.
- Le salaire moyen
- Les salaires à Madagascar varient considérablement d'un emploi à l'autre. Visitez VotreSalaire.org pour consulter les salaires moyens pour chaque type de profession.
- Les cotisations sociales
- Les contributions sociales payées par l'employeur:
18% de la rémunération mensuelle dont :
 - 13% à la Caisse nationale de retraite (plafonné à un maximum mensuel de 13% de huit fois le salaire minimum légal)
 - 5% à l'organisme de santé statutaire
- Les contributions sociales payées par l'employé: 2% de la rémunération mensuelle dont :
 - 1% à la Caisse nationale de retraite
 - 1% à l'organisme de santé statutaire
- Tous deux plafonnés à un maximum mensuel de 1 % de huit fois le salaire minimum légal.

Les partenaires sociaux

Le dialogue social et les partenaires sociaux	Les droits syndicaux fondamentaux reconnus par la loi sont rarement appliqués dans la pratique. Consultez le Rapport annuel des violations des droits syndicaux
Les syndicats	Le Syndicat des Industries de Madagascar (SIM)
Le taux de syndicalisation	10%
Les organismes de régulation du travail	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales